

L'Association des Maires du Finistère SOUTIENT les communes attaquées au Tribunal administratif

Madame, Monsieur,

En lisant l'article ci-joint, vous pourrez noter que l'Association des maires du Finistère **soutient** les municipalités qui sont traînées devant les Tribunaux administratifs par Enedis et les Préfets pour avoir **délibéré contre le déploiement des compteurs communicants** (Linky et cie) et protéger ainsi leurs administrés.

Extrait :



C'est de toute évidence **un excellent exemple à suivre** pour les autres Associations départementales de maires, pour l'**Association des maires de France (AMF)**, mais aussi pour les **Syndicats départementaux d'énergie** et la **FNCCR** : ces structures devraient en effet **soutenir leurs communes adhérentes** et non les intérêts des industriels sous couvert d'arguments ridicules et faux comme "Les compteurs Linky sont imposés par l'Europe, on n'y peut rien".

Nous invitons tous les élus locaux, à commencer bien sûr par les maires, à soutenir leur collègues ainsi attaqués en justice administrative, et à s'adresser aux Syndicats départementaux d'énergie, à l'Association des maires de France, à la FNCCR, etc, pour leur demander de remplir tout simplement une de leurs principales missions : **soutenir les maires et les communes.**

Au lieu de prendre fait et cause pour les industriels, ces structures doivent au contraire s'adresser au gouvernement pour lui signifier qu'il faut cesser de vouloir "régler" le problème Linky par la menace et la contrainte, et qu'il est grand temps d'entamer des négociations : **les communes qui refusent les compteurs communicants doivent voir leur position respectée.** Si nécessaire, la loi doit être modifiée en ce sens.

Pourquoi refuser aux Français ce que le Québécois ont obtenu, à savoir le droit de refuser les compteurs communicants et même de faire enlever ceux qui ont déjà été posés ?

D'ores et déjà, il est important de se mobiliser lorsque les communes passent au Tribunal administratif, comme par exemple **Montferrand-du-Périgord : un rassemblement de soutien est organisé au moment de l'audience, lundi 10 octobre à 10h devant le Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet).**

Il est important que de tels rassemblement soient organisés chaque fois qu'une commune est citée à comparaître. Notons bien qu'il ne s'agit pas de s'en prendre aux juges administratifs qui, saisis, sont bien obligés de statuer. Il s'agit bien de dénoncer **les méthodes des dirigeants d'Enedis et des Préfets** et en réalité de l'Etat qui est leur donneur d'ordre.

Cette affaire ne concerne pas que la question des compteurs Linky, **c'est la démocratie municipale qui est en jeu** : ne nous laissons pas faire !

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal Saint-Macaire (33490) <http://refus.linky.gazpar.free.fr>